

## LA SIGNALISATION DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sur les lieux de travail, les panneaux de signalisation permettent de signaler tout danger ou interdiction et d'informer les salariés sur les consignes de sécurité en vigueur dans la collectivité et les risques professionnels encourus.

### RÉGLEMENTATION



Arrêté du 4 novembre 1993 :

Art 1 : « une signalisation de sécurité ou de santé est une signalisation qui, rapportée à un matériel d'équipement, à une activité ou à une situation déterminée, fournit une indication relative à la sécurité ou la santé. Elle prend la forme, selon le cas, d'un panneau, d'une couleur, d'un signal lumineux ou acoustique. »

Art 2 : La mise en place d'une signalisation de sécurité et santé au travail s'effectue « toutes les fois que sur un lieu de travail un risque ne peut pas être évité ou prévenu par l'existence d'une protection collective ou par l'organisation du travail ».

Art R 4224-20 à-24 Code du Travail :

- Les zones de dangers doivent être signalées.
- Si le contenu des tuyaux est dangereux, la tuyauterie fait l'objet d'une signalisation.
- Les portes transparentes doivent comporter un marquage.
- Le matériel de premier secours doit faire l'objet d'une signalisation.



### EMPLACEMENT

La signalisation de santé et sécurité au travail est située devant l'accès à une zone pour un risque général ou à proximité immédiate pour un risque déterminé.

### DIFFÉRENTS TYPES DE SIGNALISATION UTILISÉES

L'évacuation

Le sauvetage et les secours

Les obligations



Le matériel et l'équipement de lutte contre l'incendie

Les zones dangereuses et les voies de circulation

Les interdictions

Les substances ou préparations dangereuses

# LES DIFFÉRENTS TYPES DE PANNEAUX

SIGNAUX DE SÉCURITÉ NORMALISÉS  
selon norme NF X 08-003 - juillet 2006

CODE DU TRAVAIL

### Obligation

Protection de la tête, Protection de la tête, Protection de la tête, Protection des yeux respiratoires, Port de chaussures de sécurité, Protection des mains, Protection du corps, Protection du visage, Protection individuelle contre les chutes, Passage obligatoire pour piétons, Prendre connaissance du mode d'emploi, Mise à la terre obligatoire, Lavage des mains obligatoire, Obligation générale.

### Avertissement de danger

Matière inflammable, Matière explosive, Matière toxique, Matière corrosive, Matière radioactive, Charge suspendue, Charge électrique à frapper et autres véhicules isolés, Danger électrique, Démarreur automatique, Rayonnement laser, Matière comburante, Radioactive non ionisante, Champ magnétique important, Risque de frottement, Risque de chute avec déviation, Risque biologique, Basse température conditions de gel, Matière radioactive et infectieuse, Danger de bruit, Danger d'épave, Stabilité sous pression, Surface glissante, Chien de garde, Obstacles au-dessus de la tête, Danger (signal général).

### Étiquette

ACIDES ET BASES, AIR, EAU, GAZ, INCENDIE, LIQUIDES INFLAMMABLES, VAPEURS, AUTRES LIQUIDES, AUTRES FLUIDES

### Interdiction

Interdiction (signal général), Défense de fumer, Fumée ou étincelle défense de fumer, Interdit aux piétons, Défense d'entrer avec de l'eau, Car non possible, Accès interdit aux personnes non autorisées, Interdit aux chariots électriques à bouches et autres véhicules, Ne pas toucher, Ne pas appuyer ou pousser, ne pas stocker, Accès interdit aux personnes munies d'instruments métalliques, Interdit de pousser, Interdiction de charger, Interdiction d'utiliser les téléphones cellulaires, Accès interdit aux personnes munies d'instruments métalliques, Interdit de pousser.

### Sécurité incendie

Risque d'incendie armé, Echelle d'incendie, Échelle, Téléphone à utiliser en cas d'incendie, Débrancher manuellement d'autres incendies, Ensemble d'équipements d'incendie, Boîte accessible aux secours pompiers.

### Secours

Premiers secours, Centre, Douche de sécurité, Point de rassemblement, Rinçage des yeux, Téléphone pour le sauvetage et les premiers secours, Personne soignée, Point de rassemblement vers la gauche, Point de rassemblement vers la droite.

### Evacuation

Sortie, Sortie, Sortie droit devant, Sortie à gauche en montant, Sortie à droite en montant, Sortie à gauche en descendant, Sortie à droite en descendant, Sortie à gauche en descendant, Sortie à droite en descendant, Sortie au dessous, Sortie au dessous.

## FORMATION

L'EMPLOYEUR DOIT INFORMER LES AGENTS SUR LES INDICATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ OU À LA SANTÉ FOURNIES PAR LA SIGNALISATION ET SUR LA CONDUITE À TENIR QUI EN RÉSULTE.

De plus, les agents doivent bénéficier d'une formation générale à la sécurité comportant DES INSTRUCTIONS PRÉCISES CONCERNANT LA SIGNALISATION DE SÉCURITÉ OU DE SANTÉ qui portent notamment sur la signification des panneaux, des couleurs, des signaux lumineux et acoustiques. Cette formation doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire.

## ENTRETIEN ET VÉRIFICATION DES MOYENS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION

- Tous les moyens de signalisation doivent être NETTOYÉS, ENTRETENUS ET VÉRIFIÉS PÉRIODIQUEMENT.
- LES SIGNAUX LUMINEUX ET ACOUSTIQUES doivent être vérifiés AVANT CHAQUE MISE EN SERVICE ET ENSUITE UNE FOIS PAR SEMESTRE.
- LES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES DES SIGNAUX DE SECOURS doivent être vérifiées UNE FOIS PAR AN.

Source : www.registresetdocuments.com